

Ecrit par le 18 mai 2026

## Aubignan et Sarrians bénéficient des fonds de concours patrimoine



**Les deux projets présentés par les communes d'[Aubignan](#) et [Sarrians](#) lors du dernier conseil communautaire de la [Cove](#) (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin) répondent aux règles d'intervention permettant de bénéficier des fonds de concours patrimoine.**

Le fonds de concours, ouvert à toutes les communes membres de la Cove, soutient les projets portant sur les patrimoines culturels appartenant aux communes, qu'ils soient bâtis, mobiliers ou immatériels, et protégés ou non protégés au titre des monuments historiques. Après analyse technique et financière par les services de la Cove en lien avec le groupe de travail culture et patrimoine, et validation par le conseil des maires, les projets ont été reconnus éligibles lors du dernier du Conseil communautaire de la commune.

Pour Aubignan, a été votée la restauration de la fontaine et du lavoir de l'avenue Joseph Vernet, dont le montant de travaux hors taxe, qui s'élève à 15.000€, entre dans la tranche qui va jusqu'à 20.000€ et est donc éligible à une aide de 50 %, soit la somme de 7.500€ de fonds de concours.

Ecrit par le 18 mai 2026

Pour Sarrrians, le fonds sera affecté à la conservation et la sauvegarde des décors peints de l'immeuble historique 'la Veillade', dont le montant de travaux hors taxe, qui s'élève à 24.180€, entre dans la tranche qui va de 20.000€ à 50.000€ et est donc éligible à une aide de 40 %, soit la somme de 9.672€ de fonds de concours.

L'attribution et le versement du fonds de concours de la Cove sont conditionnés à la mise en œuvre d'une communication concertée entre la Cove et la commune.

L.M.

---

## Gel : la Région et la Cove au chevet des agriculteurs

Ecrit par le 18 mai 2026



## **La présidente de la Cove ainsi que le président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont rendu visite à plusieurs exploitations agricoles de Vaucluse.**

Suite aux récents épisodes de gel ayant impactés les cultures de la région, [Jacqueline Bouyac](#), présidente de la [Cove](#) (Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin), vient de se rendre dans plusieurs exploitations agricoles du Comtat. Objectif : témoigner du soutien de l'intercommunalité auprès des agriculteurs locaux. L'élue, également vice-présidente du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, s'est ainsi rendue à Flassan dans l'exploitation de Nicolas Auragnier, cerisiculteur et président du groupement des producteurs de cerise des Monts de Venasque, à Mazan, dans l'exploitation de Didier Sourdon, producteur de raisin de table dont l'allumage de pots antigel a permis de sauver 6 hectares sur les 30 hectares qu'il cultive, ainsi qu'à Vacqueyras dans le domaine Font Sarade de Bernard Burle.

« Nous sommes venus rencontrer ceux qui les font vivre et réaffirmer le soutien des élus de l'intercommunalité à ce secteur d'activité, explique Jacqueline Bouyac. En effet, bien plus qu'une filière économique emblématique sur notre territoire, il s'agit de plusieurs centaines d'hommes et de femmes qui travaillent sans relâche pour proposer des produits d'exception qui font la renommée de notre terroir. »

Ecrit par le 18 mai 2026

### Un soutien rapide et concret

De son côté, Renaud Muselier, président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est rendu aux Domaines du Bois de Saint-Jean et celui de Frédéric et Michel Mistral à Châteauneuf-de-Gadagne ainsi que dans l'exploitation des Blaquières à Châteaurenard.

Notamment accompagné de Georgia Lambertin, présidente de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, et d'André Bernard, président de celle de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le président de la Région est venu rappeler « qu'en complément de la procédure dite de 'calamité agricole' lancée par l'État, ce sont plus de 3M€ d'aides régionales qui ont été directement mobilisées afin d'accompagner les exploitations et les coopératives dans cette épreuve. »



Renaud Muselier, au centre, est venu rappeler en Vaucluse et à Châteaurenard que la Région avait mobilisé plus de 3M€ pour accompagner les agriculteurs locaux suite aux dégâts provoqués par le gel. © Claude Almodovar

Ecrit par le 18 mai 2026

## La Cove, Tous au compost !



**De samedi 27 mars au samedi 10 avril, la 8e édition de « Tous au compost ! », initiée par le réseau Compost citoyen, s'invite sur le territoire. La CoVe, qui encourage depuis plusieurs années la pratique du compostage, s'associe à cette opération en proposant plusieurs rendez-vous.**

### **Savoir comment faire**

Matériels, conseils, astuces et recommandations, vous saurez tout pour faire chez vous un compost de qualité et un engrais 100% naturel pour vos plantations. L'opération 'Tous au compost !' est une nouvelle occasion, pour les habitants de la [CoVe](#) (Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin) qui souhaitent valoriser leurs déchets organiques, de venir découvrir le processus et la technique du

Ecrit par le 18 mai 2026

compostage, ses bienfaits, et la possibilité de se procurer un composteur à prix bonifié. Le [composteur](#) de 300 litres en bois ou en plastique est à 20€. A 600 litres il est à 25€ et le [lombricomposteur](#) au même prix.

### Les chiffres

Un habitant produit environ 75 kg/an de déchets alimentaires. Un habitant qui pratique le compostage apporte 50 kg/an de [déchets alimentaires](#) dans le composteur et réduit donc d'autant sa quantité d'ordures ménagères.

### Au programme

Des stands pour le grand public les samedi 27 mars et 3 avril de 9h à 12h30. Animations et vente de composteurs\* à l'Hôtel de la CoVe à Carpentras. Entrée face à la caserne des pompiers. Samedi 10 avril de 10h à 17h. Animation autour du compostage à Sarrians, Place Jean-Jaurès.

### Les actions en établissements scolaires

Installation de composteurs pour les déchets d'épluchures issus des repas des cantines,

ce 26 mars à 9h30 à l'école Marie Mauron de Sarrians, le 6 avril à 9h30 à la cité scolaire Fabre de Carpentras. Ateliers pédagogiques de sensibilisation à la réduction des biodéchets Les 8, 9 et 12 avril toute la journée à l'école d'Aubignan au profit de 6 classes.

**La Cove. Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin. 1 171 avenue du Mont Ventoux à Carpentras. 04 90 67 10 13. [www.lacove.fr](http://www.lacove.fr)**

---

## Tout savoir sur le plan de relance économique avec la Cove

Ecrit par le 18 mai 2026



La Cove (Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin) organise un webinaire sur le thème ' Les mesures de relance économique'. Lors de cet événement gratuit, qui se déroulera ce lundi 22 mars de 14h30 à 15h15, [Julien Fraysse](#), sous-préfet en charge de la relance auprès du préfet de Vaucluse présentera les principaux dispositifs du plan de relance et notamment ceux les plus méconnus des entreprises.

« Dans ce contexte de crise sanitaire, de nombreuses et diverses mesures ont été prises pour accompagner les entreprises à maintenir leurs activités mais aussi pour préparer l'avenir », expliquent [Julien De Michele](#), chef de projet et responsable du service soutien aux entreprises et [Alexandra Tchervenkov](#), chargée de soutien aux entreprises au sein de la DDET (Direction du développement économique et touristique) de la Cove qui animeront ce rendez-vous destinés aux entrepreneurs du territoire.

Un temps d'échange est d'ailleurs ensuite prévu avec les représentants des entreprises présents lors de ce webinaire.

Ecrit par le 18 mai 2026

#### Inscription et renseignements

Compléter le formulaire [ICI](#), avant le 22 mars 2021 à 9h (le lien du webinaire vous sera envoyé ultérieurement).

Pour tout renseignement, vous pouvez également contacter la Direction du développement économique et touristique de la Cove - Service soutien aux entreprises : 04 90 67 69 24 ou

[contact@laprovencecreative.fr](mailto:contact@laprovencecreative.fr)

---

## **Caromb : la Cove lance la saison de greffés soudés chez les Pépinières Viticoles Gourru**

Ecrit par le 18 mai 2026



Jérôme Bouletin ,1er vice-président de [la Cove \(Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin\)](#) et maire de Beaumes-de-Venise, accompagné de Michel Jouve conseiller délégué à l'agriculture et à la ruralité, et maire de Flassan, viennent de se rendre à la pépinières Viticoles Gourru à Caromb. L'occasion pour les deux élus communautaires de rencontrer les responsables de cette entreprise familiale le premier jour de la saison de [greffés soudés](#). Ces derniers ont ainsi visité l'atelier de la famille Gourru dont la direction est assurée par Romain Gourru depuis 2017.

Pour rappel, le Vaucluse est le 1er département de France producteur de plants de vigne. Chaque année, plus de 200 producteurs mettent en terre environ 40 millions de plants.

Ecrit par le 18 mai 2026

## Carpentras : Nouvelle déchèterie des Lones



La déchèterie des Lones, située à Carpentras en direction de la route de Velleron, à 200m du carrefour giratoire du Marché-gare vient de voir le jour. D'une superficie de 5 700m<sup>2</sup>, elle devrait récupérer plus de 30% des tonnages habituellement entrant sur Caromb (site en saturation), Aubignan et réduire les dépôts sauvages. Dans le détail, elle propose 12 bennes de collecte à quai : déchets verts, ameublement, bois, ferrailles, cartons, encombrants, plaques de plâtre, gravats, équipements électriques et électroniques hors froid. Son coût de réalisation s'élève à un peu plus de 1,6M€.

### La nouveauté Anti-gaspi

Le chalet des lones d'une superficie de 22 m<sup>2</sup> propose aux usagers de laisser leurs objets en bon état comme le petit mobilier et les bibelots, la vaisselle, des luminaires, jouets, livres, cycles, articles de jardinage ... Avec ce chalet, [la Cove](#) (Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin) répond à la loi Anti gaspillage et économie circulaire (Agec) qui encourage les collectivités à créer des Zones de réemploi dans les déchèteries. Le chalet vient en complément de la [Ressourcerie du Comtat](#).

### Quid des professionnels ?

L'accès aux déchèteries publiques intercommunales étant exclusivement réservé aux particuliers, le dispositif mis en place permet de rediriger pour l'instant les professionnels chez les recycleurs. Les professionnels disposeront d'une déchèterie en avril 2021, à Carpentras, qui leur sera dédiée. Ce nouvel équipement se situera sur le terrain joutant la déchèterie des Lones, où les travaux ont débutés.

Ecrit par le 18 mai 2026

## 5 déchèteries

Outre la déchèterie de Carpentras le territoire de la Cove accueille 4 autres structures situées à Aubignan chemin des Ramières, à Caromb chemin du bois, à Malaucène route de Suzette et à Venasque Zac de Belle-Croix.

## Systeme d'accès automatisé

L'ouverture de la déchèterie de Carpentras est aussi le point de départ de la mise en service d'un système d'accès automatisé sur l'ensemble des déchèteries du territoire. Pas de carte ni de badge. C'est la reconnaissance de la plaque d'immatriculation des véhicules qui ouvre l'accès aux sites. Et pour se faire, une démarche est nécessaire : s'inscrire sur le site [lacove.fr](http://lacove.fr) ou sur dossier auprès de sa mairie, à l'hôtel de la Cove, dans les déchèteries ou sur le kiosque 'Rendez-vous de la Cove' présent sur les marchés.

## Horaires et jours d'ouverture

Les horaires : en hiver du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30. En été du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre de 8h à 12h30 et de 14h à 18h. Les jours d'ouverture pour Aubignan, Caromb et Carpentras du lundi au samedi. La déchèterie de Malaucène est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi matin et le mercredi et samedi toute la journée. Celle de Venasque est ouverte le mardi, vendredi et samedi matin.

## Les documents nécessaires

Formulaire avec coordonnées renseignées (nom, prénom, adresse, téléphone) en ligne ou papier si inscription physique ; Justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, Box de moins de trois mois) ; Carte grise du ou des véhicules du foyer. A réception de ces documents le particulier reçoit une confirmation d'inscription par e-mail ou courrier et peut se rendre à la déchèterie de son choix sans carte, ni badge : un système de reconnaissance de la plaque d'immatriculation actionne l'ouverture de la barrière. L'accès est illimité pour les véhicules particuliers, sauf pour les utilitaires dont le poids à vide excède 1,5 tonne. Pour laisser aux particuliers le temps de faire cette démarche d'inscription, une période de transition est mise en place jusqu'en avril 2021. 0 800 04 13 11 service et appel gratuits.

---

# PNR Mont-Ventoux : le comité syndical du Parc vient d'élire son 1<sup>er</sup> bureau

Ecrit par le 18 mai 2026



Suite à l'élection de [Jacqueline Bouyac à la présidence](#) du [Parc naturel régional du Mont Ventoux](#), le comité syndical du Parc vient d'élire les membres qui composent son 1<sup>e</sup> bureau.

A l'issue du scrutin, les 45 électeurs présents ont élu :

Représentants de la Région Sud : Bénédicte Martin et Louis Biscarrat.

Représentants du Conseil Départemental : Xavier Bernard, Christian Mounier, Max Raspail.

Représentants des intercommunalités : Corinne Freychet (Ventoux Sud), Jérôme Bouletin (Cove), Jean-Pierre Larguier (Vaison Ventoux).

Représentants des communes du conseil de massif : Michel Jouve (Flassan), Eric Massot (St Léger-du-Ventoux), Jean-Pierre Ranchon (Sault).

Représentants des communes : Serge Andrieu (Carpentras), Christophe Camp (Vaison la Romaine), Valérie Michelier (Caromb), Sandrine Raymond (St Pierre-de-Vassols), Frederic Rouet (Villes/Auzon), Ghislain Roux (Malemort du Comtat).

Les membres du bureau se réuniront prochainement pour désigner leurs 6 Vice-Présidents.

L'assemblée s'est également prononcée en faveur du transfert des équipements des stations du Chalet Reynard (Bédoin) et du Mont Serein (Beaumont-du-Ventoux) en direction des communes et de l'intercommunalité (Cove). Ces biens historiques du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux vont donc très prochainement changer de propriétaire.

## De nouveaux horaires pour les déchèteries de la Cove



**A compter du lundi 1<sup>er</sup> février, les déchèteries d'Aubignan, Caromb, Carpentras, Malaucène et Venasque ouvriront à 8h30.**

Les déchèteries d'**Aubignan**, **Caromb** et **Carpentras** seront ouvertes du lundi au samedi.

Horaires d'hiver : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30.

Horaires d'été : du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre de 8h à 12h30 et de 14h à 18h.

La déchèterie de **Malaucène** sera ouverte du lundi au samedi matin et les mercredis et samedis après-midi.

Ecrit par le 18 mai 2026

Horaires d'hiver : du 1er octobre au 31 mars de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30.

Horaires d'été : du 1er avril au 30 septembre de 8h à 12h30 et de 14h à 18h.

La déchèterie de **Venasque** sera ouverte les mardis, vendredis et samedis matin.

Horaires d'hiver : du 1er octobre au 31 mars de 8h30 à 12h30.

Horaires d'été : du 1er avril au 30 septembre de 8h à 12h30.

## Mazan : changement de la réglementation de l'accès aux déchetteries



Alors que la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (**Cove**) avait annoncé que le nombre de passages en déchetterie serait limité, la **Ville de Mazan** indique dans un communiqué l'abandon de la limitation du nombre de passages pour les particuliers et le maintien d'un point de collecte des végétaux.

Fin 2020, La Cove a décidé de contrôler les accès en déchetterie pour les réserver aux seuls habitants

Ecrit par le 18 mai 2026

des communes de son territoire. Depuis le 4 janvier, les habitants sont donc invités à s'inscrire, soit par internet, soit par dossier papier disponible en mairie. La Cove avait également annoncé que le nombre de passages en déchetterie serait limité (18 passages par an pour les véhicules légers quelle que soit leur capacité d'apport) et que les bennes à végétaux, présentes aux Garrigues et au Bigourd, seraient retirées.

Suite à ces décisions, Louis Bonnet, maire de Mazan, a souhaité interpeller la Cove sur « les multiples situations particulières ainsi que sur la réalité du terrain ». Dans un communiqué, le maire de commune félicite la présidente de l'agglomération Jacqueline Bouyac qui a pris la décision d'abandonner la limitation du nombre de passages pour les particuliers (les véhicules utilitaires de plus de 1,5 tonne resteront limités à 9 passages par an), de valider le maintien d'un point de collecte des végétaux à Mazan, et de simplifier la procédure d'inscription, par internet notamment.